

# Consignes sanitaires pour l'accueil

La direction de la Maison diocésaine de formation a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour respecter les consignes sanitaires émises par la Santé publique du Québec. De plus, la Maison diocésaine de formation accueille des prêtres âgés, <u>il est donc important de respecter les consignes</u> sanitaires et les règles de circulation dans la maison.

Les consignes émises par la Santé publique et par la MDF doivent être suivies avec attention. Le non-respect des consignes entraînera <u>le retrait de la personne immédiatement.</u>

## RÈGLES DE BASE – À RESPECTER EN TOUT TEMPS

- Lavage des mains à l'entrée;
- Port du masque (ou couvre-visage) obligatoire dès l'entrée et pour tous les déplacements dans la maison;
- Distance de 1 mètre lors de tous les déplacements à l'intérieur de l'activité et dans la maison;
- Une fois assis : distance de 1 mètre entre les personnes.
- Le masque peut être retiré si les personnes assises sont adéquatement protégées (2 doses). Les personnes non adéquatement protégées (1 dose et moins) doivent porter le masque en tout temps.
- Éviter tout contact direct pour les salutations, comme les poignées de main et les accolades.

### **ÉCHANGE EN PETITS GROUPES**

- Les personnes doivent porter le masque ou le couvre-visage et respecter la distanciation de 1 mètre.

# PAUSES COLLATIONS À L'INTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ

- Se déplacer en respectant la distanciation de 1 mètre et porter le masque ou couvre-visage.
- Aucun participant ne peut se servir par lui-même. Il ne doit pas y avoir plus de deux personnes à la fois pour se faire servir la collation. Une fois servie, la personne doit quitter la zone de collation et retourner à sa place ou sortir à l'extérieur de la maison.

## SALLE À MANGER

- Se laver les mains à l'entrée de la salle à manger;
- Se déplacer en portant le masque ou couvre-visage et suivre les indications pour le service du repas;
- Respecter la distance de 1 mètre;
- Retirer le couvre-visage lorsque la personne est assise à sa place.

### **CHAPELLE**

La chapelle est accessible après entente avec la direction de la maison.

AVIS IMPORTANT
LES CONSIGNES SANITAIRES PEUVENT CHANGER
SI LES DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE L'IMPOSENT.